

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, 19 mai 2016 - 7h45 (CET)



Ageas annonce un appui supplémentaire au règlement transactionnel Fortis

Ageas annonce aujourd'hui d'être parvenu à un accord avec par Mr Laurent Arnauts, l'avocat bruxellois, qui a lancé un nombre d'action juridiques liées aux événements de Fortis en 2007 et 2008. Mr. Arnauts a confirmé qu'en accord avec ses clients, il rejoindra la proposition de règlement transactionnel qu'Ageas a conclue le 14 mars 2016 avec Deminor, Stichting FortisEffect, SICAF et VEB pour toutes les procédures civiles en cours concernant l'ancien groupe Fortis.

Ageas accueille favorablement la position de Mr Arnauts car elle augmente les chances de réussite du règlement global.

Le fait que Mr Arnauts ait rejoint le règlement transactionnel n'a aucune incidence sur la taille du montant global de EUR 1.204 millions qui a été convenu pour indemniser les actionnaires éligibles. Les critères d'indemnisation convenus demeurent et s'appliqueront également aux plaignants représentés par Mr Arnauts.

Comme il a été également convenu avec les organisations plaignantes participant au règlement transactionnel, Ageas compensera Mr Arnauts pour les dépenses de ces clients dans le cadre des différentes procédures liées aux événements de Fortis de 2007 et 2008 qu'il a déjà initié. Mr Arnauts suspendra sa procédure civile ainsi que son implication dans la procédure pénale.

Bart De Smet, CEO d'Ageas: «Nous sommes heureux qu'en plus des organisations plaignantes, Mr. Arnauts et ses clients ont décidé de soutenir le règlement, ce qui augmente considérablement la chance de clôturer ces douloureux litiges en cours depuis longtemps, et ce, définitivement».

Laurent Arnauts: « Ce règlement global est une première en Europe dans les séquelles de la crise financière, et, à ne pas sous-estimer. Il change considérablement le terrain de jeu judiciaire. Je suis très satisfait qu'en fournissant ce soutien, mes clients seront dans la meilleure position possible d'opter pour le règlement s'ils le souhaitent. Beaucoup d'entre eux détiennent encore des actions Ageas, ils pourront également tirer parti d'un redémarrage en bonne et due forme. »

Pour toutes les informations pertinentes concernant le règlement et les procédures y afférents nous nous référons au site dédié FORsettlement.com. Toute question concernant ce règlement doit être envoyée à l'adresse électronique: info@forsettlement.com.

Ageas est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de quelque 190 années d'expérience et de savoir-faire. Il propose à ses clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et Non-vie conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques, aujourd'hui comme demain. Classé parmi les plus grands groupes d'assurance européens, Ageas concentre ses activités sur l'Europe et l'Asie, qui représentent ensemble la majeure partie du marché mondial de l'assurance. Il mène des activités d'assurances couronnées de succès en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en France, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam et aux Philippines au travers d'une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés.

Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où il est actif. Il emploie au total plus de 40.000 salariés et a réalisé un encaissement annuel proche de EUR 30 milliards en 2015 (tous les chiffres à 100%).

EURONEXT BRUXELLES

Ticker: AGS

ISIN: BE0974264930

CONTACT MEDIA

+32 (0)2 557 57 36

INVESTOR RELATIONS

+32 (0)2 557 57 33

Ageas

Rue du Marquis 1

1000 Bruxelles - Belgique

www.ageas.com